

HORAIRE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public:
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h à 16h
Mercredi : fermée
Permanences des élus:
lundi et vendredi de 18h à 19h
Compte Facebook : Mairie de Mareuil la Motte
Site Internet: mareuil-la-motte.fr

Contact

Secrétaire : Marie-Laure BOUVET
Adresse : 1, rue de la Place
60490 Mareuil-la-Motte
Téléphone : 03 44 42 53 07
Mail : mairie.mareuillamotte@wanadoo.fr

Janvier 2024
N°31

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE



Mairie de Mareuil-la-Motte
1, rue de la Place
60490 MAREUIL-LA -MOTTE
Tél.: 03 44 42 53 07

COMMUNE DE MAREUIL-LA-MOTTE



Bulletin d'informations municipales

Mot de madame la Maire

Mesdames, messieurs,

L'équipe municipale et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour 2024 ; que cette année nouvelle vous apporte bonheur, santé et réussite.

L'année 2023 a connu au fil des mois de nombreuses manifestations faisant la renommée de notre village et principalement sa fête de la musique qui rencontre toujours un vif succès. Deux nouveautés ont attiré beaucoup de monde cette année : le Village Hanté et le festival des contes d'automne ; le souhait que celles-ci continuent est unanime. Tout cela n'est possible que grâce à la participation des associations et des bénévoles qui aident à ces occasions : un grand merci à tous.



Cette année nous a permis de continuer différents travaux et aménagements que je détaillerai lors de **la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 26 janvier à 19H en la salle des fêtes.**

Notre école accueille 71 enfants dans les trois classes. Grâce au périscolaire et à la cantine créés en 2011, nous pouvons rester autonomes et ne pas être en regroupement scolaire. Nous sommes même à la limite des effectifs possibles en fonction de l'équipe d'animatrices et des locaux.

Un projet est en cours depuis un an : la révision du PLU. Vous pouvez venir consulter le dossier pendant les permanences des adjoints les lundis et vendredis de 18H à 19H ou sur rendez-vous.

Continuons à faire en sorte que le bien vivre à Mareuil perdure dans le respect des autres, de l'environnement, des réglementations.

Je vous renouvelle tous mes vœux pour 2024 . Michèle Swynghedauw, maire

Ça s'est passé chez nous...



Village hanté 2023



Festival des contes d'automne

Informations

TRIONS NOS BIODECHETS

A partir du 1^{er} janvier 2024, nous devons trier nos bios déchets (déchetts biodégradables) afin de réduire les quantités d'ordures ménagères. Il est facile de faire un composteur soi-même au fond du jardin avec des matériaux divers (planches de bois, palettes...). Sinon, vous pouvez vous équiper de composteurs proposés par la CCPS à des prix avantageux : le tarif actuel est de 30€ pour un composteur de 1100l. Un second modèle plus petit et moins onéreux sera proposé au second semestre 2024. Réservation au 03 44 43 09 57. Cette incitation à faire votre tri à la source est un pas de plus pour la valorisation des déchets et pour avoir de moins en moins d'ordures ménagères à incinérer.

LES ENERGIES RENOUVELABLES :

La commune doit se prononcer sur un zonage d'accélération des énergies renouvelables. La réflexion porte actuellement sur les bâtiments communaux et ceux des exploitations agricoles. Plusieurs possibilités existent et vous envisagez peut-être vous-même certaines installations. Nous sommes à votre disposition les lundis et vendredis soirs de 18H à 19H pour en discuter.

LA REVISION DU PLU :

Depuis plusieurs mois nous travaillons sur la révision du PLU fait en 2013. Les lois ont beaucoup changé depuis surtout en matière environnementale. Les comptes-rendus des réunions sont à votre disposition à la mairie pour suivre l'avancement des travaux pendant les permanences du maire et des adjoints.

NOS AMIS LES CHIENS :

Il est regrettable de constater régulièrement que nos espaces publics (place-trottoirs-talus...) sont infestés de déjections de chiens. Non seulement vous devez garder vos chiens en laisse lors de vos balades mais prendre aussi vos précautions pour laisser les lieux propres en vous équipant de sacs pour ramasser leurs crottes. **L'abandon de déjections sur la voie publique sera désormais sanctionné par une amende de 3^{ème} classe (68€).**



Atelier décoration : merci aux petits bénévoles

Les cloches sonnent de nouveau depuis le 19 décembre



Bienvenue à la bibliothèque



Conseil municipal

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à Mareuil-la-Motte, en la salle de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme SWYNGHEDAUW Michèle, maire.

Étaient présents : MM. SWYNGHEDAUW Michèle, PILLOY Roger, BOMY Dominique, BOILEAU Jean-Marc, BUKWA Gérald, LEROY Gabriel, MATRAN Frédéric, BRACONNIER Jean-Paul, BOMY Alexandre, FOULON Ludovic, VINCENT Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné pouvoir : Mme DECAUX Charline ayant donné pouvoir à Mme SWYNGHEDAUW Michèle, M. MATHIEU Jean-Marie ayant donné pouvoir à M. LEROY Gabriel, Mme GUILBERT ayant donné pouvoir à M. BRACONNIER Jean-Paul

Convocation du 05.09.2023 Membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14

Madame la maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
M. BOILEAU Jean-Marc a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03.07.2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : D'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, pour le budget principal de MAREUIL-LA-MOTTE, et ses budgets annexes en M14, à compter du 1er janvier 2024.

Délibération n°2

ACQUISITION DE LA PARCELLE ZD138 LIEUDIT MARAIS DE LA MOTTE

Madame le maire fait part au conseil que la parcelle cadastrée ZD138 d'une contenance de 20a10 située au «Le marais de la Motte » en notre commune, appartenant à M. LEVAIRE Octave, est mise en vente en l'étude de Maître Valérie JAMINON, notaire à Compiègne, pour la somme de 1 608,00 €.

La commune de Mareuil-la-Motte étant propriétaire voisin de cette parcelle en nature de taillis, la législation sur les ventes de bois laisse donc à celle-ci la priorité d'achat.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour et 1 voix contre,

D'acquérir la parcelle cadastrée ZD138, propriété de M. LEVAIRE Octave, pour la somme de 1 608,00 € Que soit versée en l'étude de Maître Jaminon, notaire à Compiègne, Oise, la somme de 100,00 € à titre de provision sur frais.

Le conseil autorise Madame la maire à signer toute pièce relative à cette affaire et notamment l'acte notarié qui sera établi en l'étude de Maître Jaminon, notaire à 60200 Compiègne.



Délibération n°3

PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS PAR UN PROFESSIONNEL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Madame la maire informe le conseil de la recrudescence des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune et du fait qu'ils peuvent, quelle que soit leur situation, nuire à l'ensemble de la population.

Madame la maire rappelle qu'il revient au propriétaire ou à l'occupant des lieux privés d'intervenir et de supporter les frais inhérents, lors de la découverte d'un nid de frelons asiatiques sur leur propriété.

Le conseil municipal, considérant la menace que fait peser sur la population la présence de nids de frelons asiatiques sur le territoire communal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la prise en charge totale du montant de la prestation de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire communal à compter du 1^{er} mai 2023 et précise que la destruction d'un nid de frelons asiatiques par une entreprise spécialisée est prise en charge par la commune uniquement dans le cas où le nid de frelons est dûment signalé à la commune qui se chargera, après visite sur site, de faire intervenir une entreprise spécialisée (après accord du propriétaire),

Le conseil municipal autorise Madame la maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DIVERS

Projet d'implantation d'une aire de jeux sur la place

Le conseil municipal se montre favorable à 12 voix pour et 2 voix contre, à l'implantation d'une aire de jeux sur la place publique.

L'emplacement devant chez M. BUKWA est voté à 11 voix pour.

Le devis actuel se monte à environ 40 000 € compte tenu qu'il s'agit de hautes structures avec donc un revêtement au sol nécessaire. Un nouveau devis sera demandé avec des structures plus petites.

L'opération concernant la mise en place d'un parcours de jeux sur la dalle béton par pochoirs peut être lancée.

Projet de terrain de pétanque sur la place

La question est posée quant à l'installation d'un terrain de pétanque sur la place publique.
10 conseillers sur 14 s'y montrent favorables.

Demande d'échange de chemin

Suite à la demande de M. BOMY Régis concernant un échange de chemin, les membres du conseil se sont rendus sur place afin de pouvoir se rendre compte de la situation.

Compte tenu du fait qu'un accès aux riverains doit demeurer, il en sera rediscuté avec M. BOMY Régis.

Fin du contrat CUI-CAE

Madame la maire rappelle au conseil que le contrat CUI-CAE de l'adjoint d'animation arrivera à terme en février prochain et qu'il convient d'ores et déjà de réfléchir à un nouveau contrat, compte tenu du fait que, pour le bon fonctionnement du service périscolaire/cantine, ce poste est nécessaire.

Positionnement énergies renouvelables

Les communes doivent communiquer à la Préfecture avant le 31 décembre 2023 le projet de zonage des énergies renouvelables envisagé sur la commune.

Fuite à l'étang communal

L'entreprise BIBAUT sera contactée afin de procéder à la réparation en urgence de la fuite à l'étang communal.

Entretien des espaces verts par une entreprise

Déterminer les endroits qui pourraient être entretenus par une entreprise et un devis sera demandé en ce sens.